

SantéPublique éditions a pour vocation de rendre accessibles au grand public des informations issues d'investigations journalistiques ou de recherches scientifiques dans le domaine de la santé publique, de la santé individuelle ou sur tout autre sujet d'intérêt général. Pour des **conférences**, des **formations**, des **consultations personnalisées à domicile** ou une **intervention en entreprise** sur la protection contre les champs électromagnétiques ou sur l'alimentation saine, nous écrire : 20, avenue de Stalingrad 94260 Fresnes. <www.santepublique-editions.fr>

SantéPublique éditions

Fresnes, le 28 avril 2009

Lettre ouverte à

Étienne et Marc Cendrier, Robin des Toits
Stephen Kerkkove, Agir pour l'Environnement
Janine Le Calvez, Priartem
Michèle Rivasi et Catherine Gouhier, Crirem
Pr Pierre Le Ruz
Pr Dominique Belpomme
Dr David Servan-Schreiber

Nos réf. : 09/024

Objet : **Grenelle des Ondes et proposition de loi de Nathalie Kosciusko-Morizet**

Bonjour,

N'étant pas conviée au "Grenelle des Ondes" du 23 avril, j'ai scruté la presse papier et Internet pour savoir qui était présent et connaître la nature des propos tenus.

Les médias vous donnent régulièrement la parole et *vous êtes les seuls* en position de pouvoir obtenir du Gouvernement qu'il fasse cesser le calvaire des riverains d'antennes-relais et des personnes devenues électrosensibles à cause du wi-fi.

Pour ceux d'entre vous qui sont invités au Grenelle, il vous appartient d'empêcher qu'il ne tourne au fiasco et de ne pas pratiquer une politique de la chaise vide qui laisserait les mains libres aux opérateurs. Les syndicats de bibliothécaires parisiens en ont fait l'amère expérience, qui a conduit au rebranchement du wi-fi dans les établissements où il avait été déconnecté, après leur boycott d'un CHSCT.

Je me permets de vous rappeler l'existence et le contenu de la proposition de loi déposée le 13 juillet 2005 par Nathalie Kosciusko-Morizet lorsque, députée de l'Essonne, elle présidait le groupe Santé-Environnement de l'Assemblée Nationale.

Nathalie Kosciusko-Morizet participe à ce Grenelle des Ondes, dont elle a été la première instigatrice, en tant que Secrétaire d'État chargée depuis janvier 2009 de la Prospective et du Développement de l'Économie numérique.

C'est le moment d'exhumer *l'intégralité* de cette proposition de loi. Car en vingt articles précis et concis, cette polytechnicienne résout ingénieusement bon nombre de problèmes : protège les enfants et les adolescents en éloignant les antennes des établissements scolaires et en y interdisant l'usage du portable par les élèves, donne voix au chapitre aux locataires et aux copropriétaires, limite la durée des baux à trois ans, renforce les pouvoirs du maire, soumet l'implantation des nouvelles

antennes à l'obtention d'un permis de construire, interdit aux chercheurs rémunérés par l'industrie de prendre part à la recherche publique, interdit également la commercialisation de téléphones spécifiquement conçus pour les enfants et contrôle même la publicité pour les portables. La limitation des valeurs d'exposition à 0,6 V/m, cheval de bataille depuis de nombreuses années, fait partie du programme.

Il ne manque à cette proposition de loi que l'interdiction du wi-fi dans les lieux publics et l'interdiction de l'usage du portable dans les transports publics, faciles à instaurer par le retrait des émetteurs.

Il faudrait aussi ajouter l'abrogation de l'obligation de couverture faite aux opérateurs concernant l'UMTS, en vertu des articles 3 et 4 de ce texte qui prévoient une évaluation préalable des nouvelles applications technologiques et une étude d'impact de l'UMTS sur la santé humaine et sur l'environnement.

Le travail est déjà fait par celle-là même qui est *aujourd'hui responsable* du dossier !

Si, à l'occasion de la réunion du 6 mai prochain, vous demandiez d'une seule voix que cette proposition de loi soit promulguée par décret par le Gouvernement, telle quelle et avant l'été, les nombreuses victimes d'antennes et les personnes électrosensibles qui vous accordent leur confiance seraient grandement soulagées.

Je me permets de vous suggérer d'ajouter trois articles, tels qu'évoqués ci-dessus :

- "L'implantation de bornes wi-fi pour l'Internet sans fil est interdite dans tout lieu public : bibliothèques, universités et autres établissements scolaires, musées, parcs et jardins, etc."
- "L'usage du téléphone portable est interdit dans les transports publics et dans l'enceinte des gares souterraines pour le métro, RER, bus, tramway, train et TGV, ainsi qu'en avion. Les émetteurs souterrains sont démontés."
- "En application des articles 3 et 4, l'obligation de couverture UMTS faite aux opérateurs sous peine d'amendes est abrogée."

Les chercheurs et les associations opposés à l'amiante avaient compris la nécessité de s'unir sur des revendications communes basées sur leur parfaite connaissance des dossiers. C'est ainsi qu'ils ont lancé le programme international "BAN ABESTOS", "Il faut interdire l'amiante". Ils ont obtenu gain de cause en France quand le nombre croissant de malades et de morts a révélé l'inanité du mensonge scientifique selon lequel l'amiante, "C'est dangereux, mais on peut en avoir un usage raisonné".

S'agissant de la téléphonie mobile, la catastrophe sanitaire a déjà commencé.

Vous savez bien que les personnes devenues électrosensibles qui remplissent les salles des colloques organisés à l'Assemblée Nationale ou au Sénat ne sont que la partie émergée de l'iceberg. Combien de nos concitoyens sont atteints sans avoir pu identifier la cause de leurs maux ? Et combien le seront, dans les mois et les années qui viennent, si l'exposition continue de croître au rythme imposé par les opérateurs ?

Je souhaite attirer votre attention sur le fait que ce Grenelle est la première et sans doute la *dernière occasion* de gagner la bataille engagée voici de nombreuses années par les uns et les autres.

Maintenant plus que jamais, il faut s'élever au-dessus des querelles partisans pour privilégier *l'intérêt supérieur* de la population.

Un échec serait lourd de conséquences pour l'avenir.

À partir de novembre 2011, l'affectation aux communications mobiles des fréquences de la télévision hertzienne analogique aura pour conséquence *d'accélérer* la catastrophe sanitaire.

En effet, si peu de personnes se déclarent aujourd'hui malades à cause de ces fréquences hertziennes, c'est en raison du *très faible nombre d'émetteurs* et parce que les postes domestiques (radio et TV) ne sont que des récepteurs.

Le jour où des émetteurs hertziens seront utilisés pour une technologie cellulaire et implantés sur les toits des habitations, *plus personne ne sera à l'abri*, même ceux qui sont aujourd'hui relativement protégés du GSM et du wi-fi par l'épaisseur des murs de leur logement.

De par leur longueur d'onde supérieure à cinquante centimètres, ces fréquences traversent aisément *tous* les murs. Personne ne résistera à cette *augmentation drastique* de la pollution électromagnétique ambiante.

Par ailleurs, l'État a accordé dernièrement une quatrième licence à l'opérateur Free, qui a annoncé son intention d'investir *un milliard d'euros* dans les communications mobiles.

L'État a également imposé aux opérateurs des obligations de couverture concernant l'UMTS, assorties d'amendes, ce qui semble avoir pour but de leur faciliter l'implantation de nouvelles antennes supplémentaires en bloquant légalement toute velléité d'opposition.

Plusieurs tribunaux français ont pris des décisions favorables aux riverains, mais Bouygues s'est pourvu en cassation sur l'affaire de Tassin-la-demi-Lune et aucune des autres affaires en cours n'est définitivement gagnée. Dans le meilleur des cas, il restera encore plusieurs dizaines de milliers d'antennes pathogènes. Faudra-il intenter *50 000 procès* pour que le calvaire de tous les riverains prenne fin ?

Après sa résolution du 4 septembre 2008 en faveur d'une révision des valeurs limites –laquelle n'a eu aucun effet jusqu'à aujourd'hui–, le Parlement Européen a adopté une nouvelle résolution le 17 février 2009 *demandant à la Commission* cette révision des valeurs limites... toujours sans aucun effet à ce jour.

En un an, le nombre de téléphones portables en France est passé de 57 millions à 58 millions. À l'échelle de la planète, leur nombre atteint les *4 milliards*.

Nous n'avons objectivement aucune raison de penser que la situation va s'améliorer.

Ce Grenelle est donc celui du *dernier espoir*, avant que des investissements industriels supplémentaires n'engagent encore plus lourdement l'État et les opérateurs dans une voie catastrophique, de façon irréversible.

Je le répète, il vous appartient d'empêcher ce Grenelle de tourner au fiasco. Il n'y aura pas de seconde chance !

Le professeur Olle Johansson, que j'ai interviewé et filmé le 24 mars dernier à Paris (vidéo en ligne sur www.santepublique-editions.fr) a fait référence à une étude publiée en 1997 par les Grecs Magras et Xenos dans *Bioelectromagnetics*, qui révélait que lorsque cinq générations de souris femelles étaient exposées en permanence à des intensités de l'ordre de 0,6 V/m, la cinquième génération était *totalelement incapable de se reproduire*.

Une autre étude récente a montré une *diminution* du nombre d'ovocytes mûrs (follicules) chez de jeunes rates enceintes exposées à des téléphones portables (Gul A, Celebi H, Ugras S, *Arch Gynecol Obstet*. Epub 2009 Feb 25 : The effects of microwaves emitted by cellular phones on ovarian follicles in rats). Elles ont été sacrifiées 21 jours après leur première portée. L'exposition était réalisée en continu pendant la grossesse avec un portable en veille, placé sous la cage et mis en fonctionnement pendant 15 minutes toutes les douze heures.

Cela rejoint l'étude publiée dès 1978 par Pierre Le Ruz, qui montrait, sur des rats exposés pendant *seulement trois semaines* juste après la naissance, puis sacrifiés à l'adolescence (90 jours) ou à l'âge adulte (140 jours), une diminution de la taille et du poids des organes sexuels, tant chez les mâles que chez les femelles, ainsi que le blocage de la spermatogénèse (cette étude est rapportée dans mon article : "Non, le portable n'est pas bio !", en ligne sur www.santepublique-editions.fr).

Cet effet de *stérilisation des populations* par l'exposition aux micro-ondes pulsées n'a pas été traité dans le rapport BioInitiative.

Ce n'est donc pas en disant : "À 0,6 V/m, la téléphonie mobile est possible sans impact sanitaire", ou en affirmant : "Je ne suis pas contre le portable", que l'on pourra rendre le public et les pouvoirs publics conscients de la gravité de la situation. Le responsable de la communication d'un éditeur scientifique me disait : "Quand on écoute les associations, on n'a pas l'impression que le danger soit vraiment grave."

Ceux qui souffrent comptent sur vous pour faire entendre raison aux pouvoirs publics. Ne les décevez pas !

Annie Lobé
Journaliste scientifique

PJ : Proposition de loi n° 2491, déposée le 13 juillet 2005 par N. Kosciusko-Morizet.

Copies à : autres associations, riverains d'antennes et personnes électrosensibles.
Version pdf de cette lettre et de la proposition de loi en ligne sur www.santepublique-editions.fr.